

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 avril 2023

Nombre de membres

Membres élus : 15

Date de Convocation : 03 avril 2023

En fonction : 11

Transmise par mail le : 03 avril 2023

Présents : 09 de 18h30 à 19h00 /10 à partir de 19h00

Qui ont pris part aux délibérations : 10 de 18h30 à 19h00 /11 à partir de 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 avril 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, M VILLEMIN Jean-Baptiste Ad-joints ; Mme BENETON Meryem, Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, M SESTRE Jean-Pierre, Monsieur Michaël ROUGE arrivé à 19h00 conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme BOUDIN Emmanuelle avec pouvoir à Mme MICAUD Géraldine

Membre absent :

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA Laurence.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur Michaël ROUGE absent.

Approbation du compte de gestion 2022 de la commune : 2023/011

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures conformément au compte de gestion consultable en séance :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité des membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération.

Approbation du compte administratif 2022 de la commune : 2023/012

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint en charge des finances, Monsieur VILLEMIN Jean-Baptiste pour la présentation du compte administratif 2022, arrêtés en dépenses de fonctionnement à la somme de 405 510.23 € et en recettes de fonctionnement à 520 951 .54 € plus 373 241.42€ d'excédent reporté soit un total de 894 192.96€, en dépenses d'investissement à 248 479.01 € (restes à réaliser 480 205.44€) et en recettes d'investissement à 270 829.91 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	DM	Réalisé
011	Charges à caractère général	239 500		162 861.84
012	Charges de personnel	121 250		94 632.38
014	Atténuation de produits	8 000		6 747.00
65	Autres charges de gestion courantes	116 502		111 836.73
66	Charges financières	23 300		23 244.58
67	Charges exceptionnelles	5 700		2 492.55
68	Provision pour charges	400		3 695.15
022	Dépenses imprévues	38 598.90	-3300	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	553 250.90		405 510.23
023	Virement à la section d'investissement	207 726.52		0
042	Opérations d'ordre entre section	0		0
	Total dépense d'ordre de fonctionnement	207 726.52		0
	TOTAL GENERAL	760 977.42		405 510.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	2 100	2007.00
70	Produits des services	24 910	30 661.89
73	Impôts et taxes	224 719	241 578.58
74	Dotations et participations	189 643.72	204 822.94
75	Autres produits gestion courante	30 300	39 054.24
76	Produits financiers	1	0.53
77	Produits exceptionnels	550	2826.36
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTION	477 223.72	520 951.54
042	Opérations d'ordre entre section	0	0
	Excédent de fonctionnement reporté	373 241.42	373 241.42

	TOTAL GENERAL	845 465.14	894 192.96
--	----------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	RAR 2021	BP 2022	RÉALISÉ 2022	RAR 2022
001	Déficit investissement reporté				
16	emprunt capital		70000,00	69705,60	0,00
165	dépôts et cautionnements		4000,00	460,18	3539,82
192	Moins-value Zoé				
	TOTAL CHAPITRE 16		74000,00	70165,78	3539,82
202	Elaboration PLU	6000,00	0,00		0,00
2031	Etudes Camping Région + ECMO		15000,00	3645,00	11355,00
2051	logiciel AGEDI	4000,00	0,00	4509,00	-509,00
2051	Centre France- site internet				
	TOTAL CHAPITRE 20	10000,00	15000,00	8154,00	10846,00
2041582	Subvention equi FDEY EP LED	77071,25	0,00	5919,81	71151,44
	TOTAL CHAPITRE 204	77071,25	0,00	5919,81	71151,44
2111	Terrains	8000,00	0,00	1437,00	6563,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie		20000,00	0,00	20000,00
2113	Clôture Natura 2000		6600,00	6525,60	0,00
2128	agencement camping/ complément city stade	40000,00	0,00		40000,00
2128	abris Natura 2000		2850,00	2850,00	0,00
21828	aménagement City Stade		105000,00		105000,00
21311	Toiture La Poste	40000,00	0,00	0,00	40000,00
2138	Mise aux normes électricité atelier ENB/bat communaux	25000,00		9561,94	15438,06
2138	Camping	5000,00			5000,00
2138	Camping	15500,00			15500,00
2138	Maison des 4 Pieux	6200,00			6200,00
2138	Toiture épicerie	43732,00			43732,00
2138	chauffe eau * camping + sanitaire+PAILLOTE+JEUX GON-FLABLE		15000,00		15000,00
2138	toiture escalade		44000,00		44000,00
2151	Voirie Vieille Rue Auxerre	155000,00	0,00	140528,16	14471,84
2152	aménagement voirie sécurité	10000,00		0,00	10000,00
21568	Bornes incendie	0,00	6000,00	3336,72	2663,28
21578	Radar Pédagogiques votés en 12/20	7100,00	0,00	0,00	7100,00
2158	Enveloppe- Matériel équipement agent	4000,00	0,00	0,00	4000,00
2183	matériel de bureau (portable camping)	0,00			0,00
	TOTAL CHAPITRE 21	359532,00	199450,00	164239,42	394668,18
275	Dépôt et cautionnement versés				
	TOTAL GENERAL	446603,25	288450,00	248479,01	480 205,44
	TOTAL RAR + BP 2022		735053,25		480 205,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Proposé 2022	Réalisé 2022
001	Excédent reporté	194 126	
021	Virement de la section de fonctionnement	207 727	
10222	FCTVA	1 900	6915,33
10226	Taxe aménagement		1119,38
1068	Affectation du résultat	252 476,87	252476,87
13	Subvention Natura 2000	7 580,48	9375,60
1322	Subvention région Camping	1 250,00	
1321	Subvention DETR- Travaux Mairie	5 855,00	
1321	Subvention DETR-Travaux Epicerie	26 510,00	
1323	Subvention département - Salle d'escalade	8 628,00	
13258	Subvention 3CVT	25 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000	942,73
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	735 053	270 829,91

Excédent de fonctionnement constaté 2022 : 115 441.31€
 Excédent d'investissement constaté 2022 : 22 350.90€
 Solde des restes à réaliser dépenses : 480 250.44€

A la suite de ces présentations, Monsieur le Maire laisse la présidence de la séance au premier adjoint et sort de la salle afin de permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif du budget principal de la Commune 2022. Article L2121-14 du CGCT.

A l'unanimité des membres présents et représenté et sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEDIEU, les comptes administratifs sont **approuvés**.

Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération.

Affectation du résultat 2022 : 2023/013

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2022, ce jour,

Statuant sur la reprise des résultats 2022 ;

Reprenant le bénéfice d'investissement de 2021 du budget de la commune de 194 126.38€ ;

Constatant que le compte administratif 2022 présente un bénéfice d'investissement de 22 350.90€ ;

Constatant le solde négatif des restes à réaliser de 480 205.44 € ;

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent de 488 682.73 € ;

A l'unanimité des membres présents ou représentés (Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération)

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- En investissement au compte 1068
excédent de fonctionnement capitalisé : 263 728 .16 €
- En fonctionnement au compte 002 –
excédent fonctionnement reporté : 224 954.57 €

Taux d'imposition 2023 : 2023/014

La commission budget-finances s'est réunie le 28 mars 2023 afin d'étudier la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 et le projet du budget primitif 2023. Un avis favorable a été émis par la commission à la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023.

- Taxe Foncière sur le Bâti 2023 : 37,49%
- Taxe Foncière sur le non bâti 2023 : 33,93%
- Taxe d'habitation 2023 : 9.86%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération.)

DECIDE de ne pas augmenter les taux qui sont fixés comme suit pour 2023 :

- Taxe Foncière sur le Bâti 2023 : 37,49%
- Taxe Foncière sur le non bâti 2023 : 33,93%
- Taxe d'habitation 2023 : 9.86%

Budget commune : mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits : 2023/015

Monsieur Le Maire rappelle que selon L'article L. 5217-10-6 du CGCT, la nomenclature M57 permet « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'assemblée délibérante de pouvoir déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas-là, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance évitant ainsi les délibérations modificatives du budget.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- lui donner tous les pouvoirs ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération) :

-AUTORISE Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

-DONNE tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2023 : 2023/016 :

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint en charge des finances, Monsieur VILLEMINE Jean-Baptiste pour la présentation du budget primitif 2023, arrêtés en dépenses de fonctionnement à la somme de 567 811.97€ et en recettes de fonctionnement à 765 367.04€ dont 224 954.57€ d'excédent reporté, en dépenses d'investissement à 658 833.44€ et en recettes d'investissement à 658 833.44 €.

Chapitres		BP 2022	BP REA-LISE	BP 2023 PROPOSE
M57				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 500,00	162 861,84	303 845,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	121 250,00	94 632,38	124 040,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	116 502,00	111 836,73	127 226,97
66	CHARGES FINANCIERES	23 300,00	23 244,58	1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 700,00	2 492,55	600,00
6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	400,00	3 695,15	2 600,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 000,00	6 747,00	8 500,00
	DEPENSES REELLES FONCTION	514 252,00	405 510,23	567 811,97
042-675	Valeur comptable des immos cédées			
022	Dépenses imprévues	38 598,90		
023	Virement à la section d'investissement	207 726,52	-	-
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	760 977,42	405 510,23	567 811,97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 22	BP REA-LISE	BP 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 100,00	2 007,00	2 100,00
70	PRODUITS DES SERVICES	24 910,00	30 661,89	47 910,00
73	IMPOTS ET TAXES	224 719,00	241 578,58	260 191,89
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	189 643,72	204 822,94	194 059,58
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	30 300,00	39 054,24	36 150,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	0,53	1,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	550,00	2 826,36	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECT	0,00	0,00	
002	Excédent fonctionnement reporté	373 241,42	373 241,42	224 954,57
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	845 465,14	894 192,96	765 367,04

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	RAR 2022	2023	rar +2023
OO1	Déficit investissement reporté			0,00
16	emprunt capital	0,00	70020,00	70020,00
165	dépôts et cautionnements	3539,82	500,00	4039,82
	TOTAL CHAPITRE 16	3539,82	70 520,00	74 059,82
202	Elaboration PLU	0,00		0,00
2031	Etudes Camping Région + ECMO	11355,00		11355,00
2051	logiciel AGEDI	-509,00		-509,00
2051	Centre France- site internet		3108,00	3729,60
	TOTAL CHAPITRE 20	10846,00	3108,00	13954,00
2041582	Subvention equi FDEY EP LED	71151,44		71151,44
	TOTAL CHAPITRE 204	71151,44	0,00	71151,44
2111	Terrains	6563,00	15000,00	21563,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	20000,00		20000,00

2128		agencement camping/ complément city stade	40000,00		40000,00
21828		aménagement City Stade	105000,00		105000,00
21311		Toiture La Poste	40000,00		40000,00
2138	21318	Mise aux normes électricité atelier ENB/bat communaux	15438,06		15438,06
2138	21318	Camping	5000,00		5000,00
2138	21318	Camping	15500,00		15500,00
2138		Maison des 4 Pieux	6200,00		6200,00
2138		Toiture épicerie	43732,00		43732,00
2138	21318	chauffe eau * camping + sanitaire+PAILLOTE+JEUX GON-FLABLE	15000,00	30000,00	45000,00
2138		toiture escalade	44000,00		44000,00
2151		Voirie Vieille Rue Auxerre	14471,84		14471,84
2152		aménagement voirie sécurité	10000,00		10000,00
21568		Bornes incendie	2663,28	0,00	2663,28
21571		Tracteur	0,00	60000,00	60000,00
21578		Radar Pédagogiques votés en 12/20	7100,00		7100,00
2158		Enveloppe- Matériel équipement agent	4000,00		4000,00
2183		matériel de bureau (portable camping)	0,00		0,00
		TOTAL CHAPITRE 21	394668,18	105000,00	499668,18
275		Dépôt et cautionnement versés			0,00
		TOTAL GENERAL	480 205,44	178 628,00	658 833,44
		TOTAL RAR + BP 2022	658 833,44		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	2023	Total RAR +2022
001	Excédent reporté	216 477,28	216477,28
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
024	Produit de cession d'immobilisation	12000,00	12000,00
10222	FCTVA	2 000,00	2000,00
10226	Taxe aménagement		0,00
1068	Affectation du résultat	263 728,16	263728,16
1322	Subvention région Camping	1 250,00	1250,00
1321	Subvention DETR- Travaux Mairie	5 855,00	5855,00
1321	Subvention DETR-Travaux Epicerie	26 510,00	26510,00
1321	subvention detr- salle d'escalade	12 614,00	12614,00
1323	Subvention département - Salle d'escalade	8 628,00	8628,00
1323	Subvention-village de l'Yonne - caserne des pom-piers	16 625,00	16625,00
13258	Subvention 3CVT	25 000,00	25000,00
1641	emprunt réhabilitation camping	64164,00	64164,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000	4000,00
217538	Autres réseaux		0,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	658 833,44	658 833,44

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (Monsieur Michaël ROUGE absent pour cette délibération.) :

APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Le Maire rappelle les principaux projets d'investissement pour l'année 2023 :

- travaux du camping municipal (chauffe-eau ; rénovation des sanitaires, installation d'un snack, ...)
- acquisition de la maison éclusière des Quatre Pieux.
- création d'un terrain multisports à l'Espace Nature du Beauvais.
- acquisition d'un tracteur.
- Réfection des toitures de l'épicerie, de la salle d'escalade et des pompiers.
- enfouissement de fils téléphoniques.

Monsieur Jean Michel DEDIEU apporte des précisions sur le travail à accomplir avec le Conservatoire Espace Naturel de Bourgogne pour la réhabilitation de la maison éclusière. La commune s'occupera de la gestion des fluides du bien, quant au CENB, il participera plus sur l'aménagement éducatif du local.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN fait remarquer que le budget 2023 permet de ne pas faire de virement de la section de fonctionnement à l'investissement.

Tarifs Hébergements Camping 2023 : 2023/017

Arrivé de Monsieur Michaël ROUGE à 19h00 pour cette délibération

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les élus travaillant sur le dossier se sont réunis à plusieurs reprises pour définir les tarifs 2023 du camping municipal.

Il est proposé pour la saison 2023 de pratiquer les tarifs suivants :

Adulte	3.90€
enfant	1.50€
emplacement	3.50€
Véhicule	2.00€
Electricité	4.00€
Machine à Laver	3.50€
Camping-car	6.50€
Caravane	4.20€
Bivouac tente	8.50€
Forfait 2 personnes (électricité, caravane, camping-car et empla- cement)	18.00€

A noter, une remise de 10% sera appliquée pour un séjour de 7 jours et plus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus.

Remarques, observations, interventions :

Madame Géraldine MICAUD indique que les élus ont étudié les tarifs des campings aux alentours pour définir les tarifs 2023, malgré la réévaluation la fourchette de prix proposée reste assez basse.

Elle présente également deux nouveautés pour la saison 2023 :

- des tentes avec le matériel de couchage seront achetées et aménagées afin de permettre l'hébergement des cyclotouristes sans équipement.
- une remise de 10% sera accordée pour les séjours de 7 jours et plus afin d'inciter les touristes à rester plus longtemps.

Monsieur Le Maire insiste sur cette revalorisation des prix justifiée par les différents investissements et qui reste maîtrisée et correcte pour le secteur.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements : 2023/018

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de leurs déplacements professionnels les agents utilisaient le véhicule électrique ZOÉ. La voiture ayant été cédée dernièrement et la commune n'ayant aucun document pour procéder au remboursement des frais kilométriques et de repas il convient de mettre en place les conditions de prises en charge des frais professionnels.

Il est proposé de suivre le décret du 03 juillet 2006 modifié le 14 mars 2022 à l'article 10 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état. Il est précisé qu'un ordre de mission devra être signé au préalable entre les deux parties. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les tarifs présentés et de partir sur un remboursement forfaitaire de 17.50€ pour les frais de repas et ce à compter du 1er mars 2023 afin de permettre le paiement de frais kilométriques à un agent ayant utilisé son véhicule personnel pour se rendre à une formation à Ligny-le-Châtel en Mars 2023.

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés : **APPROUVE** le remboursement des frais kilométriques selon le barème du décret 2006-781 du 03 juillet 2006 modifié le 14 mars 2022 à l'article 10 à compter du 01^{er} Mars 2023.

CHOISIT le taux du remboursement forfaitaire des frais de repas dans la limite de 17.50€ par repas.

Terrain multisports : Choix des entreprises

Monsieur Le Maire revient sur l'avancée de ce dossier et les récentes difficultés administratives rencontrées. Il rappelle que le Conseil Municipal en date du 27 février 2023 l'avait autorisé à déposer les différentes demandes de subventions : DETR / Village de l'Yonne+ et Région. Aucune complication lors du dépôt des deux premières aides, les dossiers sont réputés complets et sont à l'instruction, mais il n'en est pas de même pour la Région qui a répondu défavorablement à la demande financière : '*aucun crédit disponible pour l'année 2023 pour les terrains multisports*'. Il convient donc de trouver un autre co-financeur, plusieurs pistes ont déjà été lancées... Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette décision à la prochaine réunion, le temps d'établir un nouveau plan de financement.

Réfection toiture épicerie : devis complémentaire suite à la réactualisation des prix .

Monsieur Le Maire revient sur les travaux de réfection de la toiture de l'épicerie qui se terminent. Il précise avoir reçu un avenant au devis initial validé en conseil municipal par délibération 2021/032 le 02 avril 2021 pour un montant de 33 850.44 € HT soit 40 620.53€ TTC. Ce complément de facturation est justifié par l'artisan par les hausses tarifaires inhabituelles appliquées par les fournisseurs, liées à l'augmentation des cours des matières premières et à l'envolée des coûts de l'énergie.

A la suite de la présentation de cet avenant, le Conseil Municipal, conscient des difficultés économiques actuelles, recommande une rencontre avec l'artisan pour discuter des conditions actuelles et faire un point sur les prochains chantiers.

La décision est reportée à une prochaine séance.

Rénovation camping : demande d'attribution à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs des fonds de concours – mandat 2021-2025 : 2023/019

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'attribution des fonds de concours pour le mandat 2021-2025 au profit des communes membres de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Il stipule que ce régime a été mis en place pour aider les projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité.

Les campings communaux étant éligibles, les élus travaillant sur le dossier 'réhabilitation du camping' envisage la demande d'aide de 25 000€ à la 3CVT. Les campings ne sont éligibles à aucune subvention actuellement (DETR, Région, ..) .

Le montant des travaux de rénovation (sanitaires, plomberie, chauffe-eau, installation d'un snack, château gonflable) a été estimé à la somme de 62 778.32€ HT dont le financement est envisagé de la façon suivante :

Fonds de concours Communauté de Communes (40%)	25 000.00€
Autofinancement commune/ emprunt (60%)	37 778.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-**VALIDE** les travaux de rénovation du camping.

-**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer le dépôt du dossier pour la demande de fonds de concours.

Rénovation camping : validation des devis : 2023/020 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la rénovation du camping :

Devis chauffe-eau réactualisé : Entrepreneur individuel Christophe GUILLEROT : 12 544.32€ HT soit 15 053.18€ TTC représentant une augmentation de 748.22€ HT / 897.86€ TTC par rapport au devis initial.

Devis plomberie (tuyauterie de distribution eau froide et chaude dans les sanitaires) : Entrepreneur individuel Christophe GUILLEROT : 8 776.60€ HT soit 10 632.92€ TTC

Accessoires de plomberie : Société Kalyse : ont été rajoutées les options suivantes sur le devis initial 6 Kits équipement mitigeur/pomme de douche/flexible inox pour panneaux : montant final : 31 950.08€ HT soit 38 340.10€ TTC

Maçonnerie- SARL PRIETO FRERES :

1^{er} devis : 4211.90 € HT (côté femme, démolition de sol, fourniture et pose de siphon de sol, carrelage...)

-2eme devis : 2149.50€ HT (démolition sol béton et carrelage WC homme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les devis suivants :

-Chauffe-eau : Entrepreneur individuel Christophe GUILLEROT : 12 544.32 € HT soit 15 053.18€ TTC

-Plomberie : Entrepreneur individuel Christophe GUILLEROT : 8766.30€ HT soit 10 632.92€ TTC

-Sanitaires / accessoires de plomberie : société KALYSSE : 31 950.08€ HT soit 38 340.10€ TTC

-maçonnerie : SARL PRIETO FRERES : 4211.90€ HT soit 5054.28€ TTC et 2149.50€ HT soit 2579.40€ TTC

Eglise : remplacement du battant de la Cloche : 2023/021

Monsieur Le Maire précise que lors d'une maintenance des cloches, le technicien a détecté des marques importantes sur le battant et préconise son changement afin d'éviter des dégâts plus importants sur la cloche.

Il présente au Conseil Municipal le devis reçu qui s'élève à la somme de 1922€ HT soit 2306.40€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les travaux de changement du battant de la cloche pour un montant de 1922€ HT soit 2306.40€ TTC

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Jean Michel DEDIEU indique qu'il s'agit d'un bâtiment communal qu'il convient de l'entretenir régulièrement afin d'éviter les gros travaux. Le Changement d'une cloche serait une dépense beaucoup plus conséquente.

Ecole de Châtel-Censoir : demande de subventions exceptionnelles : 2023/022

Monsieur La Maire indique avoir reçu un courrier du directeur de l'école primaire de Châtel-Censoir. Il y présente les différentes demandes d'investissements et de subventions dans le cadre des projets éducatifs de l'école primaire en 2023, à savoir :

-Programme Ecole et Cinéma 2022/2023 : (participation s'élevant à une part de 35€ par enfant correspondant aux frais de transport : 177€ par transport / 3 transports par classe soit un total de 1593€ pour 9 séances)

-Séjour astronomie juillet 2023 au centre de la Combelle à Pexonne : (Participation s'élevant à 90€ pour chaque élève domicilié dans la commune).

Dans cette lettre est précisé qu'une seule élève domiciliée à Mailly-le-Château est concernée par cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix contre et 1 abstention :

DECIDE de ne pas répondre favorablement à la demande de subventions pour les projets proposés par l'école de Châtel-Censoir pour l'année 2023 dans la mesure où ce n'est pas l'école de secteur.

Remarques, observations, interventions :

Monsieur Le Maire rappelle que cette élève domiciliée à MAILLY-LE-CHATEAU devrait être normalement scolarisée à l'école intercommunale des Rives de L'Yonne à Mailly-la-Ville qui vient d'éviter de justesse une fermeture de classe pour l'année 2023-2024

Monsieur Didier MARVILLE revient sur Le sauvetage de la 4^{ème} classe et estime qu'il convient donc de prioriser notre école intercommunale.

EN QUESTIONS DIVERSES

ont été évoqués les sujets suivants :

Les Travaux de réfection de la toiture de l'épicerie se terminent.

Les travaux au Camping ont commencé avec le démontage des cloisons par élus et volontaires, le planning est respecté pour le moment.

Le Stade multisports : l'objectif est de le démarrer en Septembre 2023.

Les Travaux de la salle des fêtes de l'Espace Nature du Beauvais : l'Agence Technique Départementale de L'Yonne, en effectif restreint, n'a pas commencé l'étude. L'arrivée récente d'une nouvelle personne devrait faciliter la progression de ce dossier, à noter que la partie administrative de ce projet sera certainement la plus longue.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Jean Michel DEDIEU : les travaux d'installation de la fibre avancent avec tous les soucis qu'ils peuvent engendrer et notamment un préjudice esthétique inévitable : Orange et Enedis refusant cet équipement sur certains poteaux, il convient de les doubler. Dans le village, la distribution se fera par fils sur poteaux. Le transport de la fibre entre MAILLY-LE-CHATEAU et MAILLY-LA-VILLE est terminé, reste à faire celui de CHATEL-CENSOIR à MERRY-SUR-YONNE puis MAILLY-LE-CHATEAU le bas. Pour rappel, la commercialisation de la fibre n'est pas encore ouverte. Les démarches à ce sujet sont sans valeur.

Madame Valérie VANZELE invite au nom de la commission « petite enfance et jeunesse » de la commune les enfants à la chasse aux œufs le dimanche 09 avril 2023 à 10h30 à l'Espace Nature du Beauvais.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h15.

TABLE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023/011 : Approbation du compte de gestion 2022 de la commune.

Délibération 2023/012 : Approbation du compte administratif 2022 de la commune.

Délibération 2023/013 : Affectation du résultat 2022.

Délibération 2023/014 : Taux d'imposition 2023.

Délibération 2023/015 : Budget commune : mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits.

Délibération 2023/016 : Budget Primitif 2023.

Délibération 2023/017 : Tarifs Hébergements Camping 2023.

Délibération 2023/018 : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements.

Délibération 2023/019 : Rénovation du camping : demande d'attribution à la 3CVT des fonds de concours-mandat 2021-2025

Délibération 2023/020 : Rénovation camping : validation des devis.

Délibération 2023/021 : Remplacement du battant de la cloche.

Délibération 2023/022 : Ecole de Châtel-Censoir : demande de subventions exceptionnelles.

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	Secrétaires de Séance	Le Maire
	Mme Laurence DA SILVA	JM GODEFROY

